



Para

Michna 7 - Chapitre 11

כָּל אֶזוֹב שֶׁישׁ לוֹ שֵׁם לִוי, פָּסוּל. אֶזוֹב זֶה, כָּשֶׁר. אֶזוֹב־לֵן, אֶזוֹב
כּוֹחֵלִית, אֶזוֹב רוֹמִי, אֶזוֹב מִדְּבָרִי, פָּסוּל. וְשֶׁל תְּרוּמָה טְמֵאָה,
פָּסוּל. וְשֶׁל טְהוֹכָה {יֵד}, לֹא־יָזָה. וְאִם הָזָה, כָּשֶׁר. אֵין מִזִּין לֹא
בְּיוֹנְקוֹת, וְלֹא בְּתַמָּרוֹת. אֵין תִּיבִין עַל הַיּוֹנְקוֹת עַל בִּיאַת הַמִּקְדָּשׁ
{טו}. רַבִּי אֶלְיעֶזֶר אוֹמֵר, אֶף לֹא עַל הַתַּמָּרוֹת. אֵלּוּ הֵן הַיּוֹנְקוֹת,
גְּבֻעוֹלִין שֶׁלֹּא גָמְלוּ:

Toute hysope désignée par un nom particulier est invalide pour l'aspersion de l'eau de la vache rousse. Seule l'hysope appelée simplement « hysope » est valide. L'hysope d'Ezovyon, l'hysope bleue, l'hysope romaine et l'hysope sauvage sont toutes invalides.

L'hysope provenant de térouma impure est invalide. Celle de térouma pure ne doit pas être utilisée pour l'aspersion, mais si elle a été utilisée, l'aspersion reste valide.

On n'asperge pas avec de jeunes pousses ni avec des baies. Celui qui a utilisé des jeunes pousses n'est pas passible s'il entre ensuite dans le sanctuaire. Rabbi Eli'èzer ajoute que cela vaut aussi pour les baies. Les jeunes pousses sont définies comme des tiges dont les bourgeons ne sont pas encore mûrs.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions